



PAR COURRIEL

Québec, le 9 octobre 2024

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.336**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 12 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « • Les résultats détaillés de la tournée d'audit effectuée par la Directrice nationale de la protection de la jeunesse (DNPJ) depuis juin dernier, les constats et les évaluations réalisées concernant les services offerts en centre de réhabilitation pour les jeunes en difficulté d'adaptation;
- Tout document ou rapport concernant les objectifs, les méthodes et les étapes du chantier piloté par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale concernant les travaux de révision des services en réhabilitation pour les jeunes hébergés en centre jeunesse. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au second point de votre requête. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

En effet, nous désirons vous informer qu'au terme des travaux, le Cadre de référence sur les services offerts dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation avec une vision contemporaine des services en s'appuyant sur les données probantes et les besoins des jeunes et de leur famille sera produit.

... 2

Il offrira les balises requises aux établissements de l'ensemble des régions du Québec permettant de définir leurs offres de services en accord avec les divers besoins de leur clientèle et de leur réalité régionale. Les travaux ont débuté le 1<sup>er</sup> août 2024 et se termineront le 31 décembre 2026.

En ce qui concerne le premier point de votre demande, aucun résultat n'est présentement disponible. En effet, la tournée de la directrice nationale de la protection de la jeunesse (DNPJ) se complètera à la fin de novembre 2024. L'objectif de la démarche est audité sur les services rendus dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA).

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-178